



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3600

Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations -Spirito-Chœurs et Solistes de Lyon/Chœur Britten et la Compagnie Michel Hallet Eghayan, pour un montant global de 125 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions cadre et d'une convention d'application

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3600 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DEUX ASSOCIATIONS -SPIRITO-CHŒURS ET SOLISTES DE LYON/CHŒUR BRITTEN ET LA COMPAGNIE MICHEL HALLET EGHAYAN, POUR UN MONTANT GLOBAL DE 125 000 EUROS SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION DE CONVENTIONS CADRE ET D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter deux associations qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création et de la diffusion.

Le territoire lyonnais compte de nombreuses équipes artistiques qui travaillent dans divers secteurs. Je vous propose de soutenir deux associations, qui sont soutenues dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, au titre de l'exercice 2018.

Les subventions sont proposées en fonction de critères artistiques, culturels, économiques et administratifs justifiant un intérêt communal. Les deux structures présentées ici s'inscrivent depuis de nombreuses années dans la politique culturelle de la Ville et partagent exigence artistique et transmission aux publics, favorisant ainsi une approche diversifiée et soucieuse du partage des savoirs et des arts.

Cie Michel HALLET EGHAYAN (65-73 rue du Bourbonnais - 69009 Lyon)

La compagnie Hallet Eghayan vient de fêter ses 40 ans d'existence. Elle a été créée en 1977 par le danseur et chorégraphe Michel Hallet Eghayan. Elle réalise, depuis de nombreuses années, un travail de création et de formation chorégraphiques dans un studio dénommé « les Echappées Belles » à Lyon 9^e.

Depuis la naissance de la compagnie, Michel Hallet Eghayan a mis en œuvre une centaine de créations de danse contemporaine. La diffusion de la Compagnie se poursuit avec cinq pièces en tournée sur la saison 2017-2018. La dernière création, Hourra ! est le fruit de 40 années de travail ; c'est une pièce pour 6 danseurs, 7 tableaux et 8 musiques qui emmène le public dans une danse pleine de vitalité. La première aura lieu le 4 mai 2018 au Karavan Théâtre de Chassieu.

Le studio Les Echappées Belles est un lieu ouvert qui accueille chaque saison d'autres équipes artistiques en résidence ou pour de la diffusion (onze la saison dernière). Il est également occupé toute l'année par une formation à destination des amateurs (une centaine d'élèves chaque année), et une formation professionnelle « Classe de compagnie » (douze danseurs étudiants). La nouvelle convention d'objectifs triennale prévoit un nouveau dispositif d'accueil studio sous trois formes : des temps de résidences (trois fois par an) pour de jeunes compagnies de danse, des temps d'accueil pour les artistes émergents de toute discipline artistique et des temps d'accueil pour des artistes associés en partenariat avec le travail artistique de la compagnie.

La compagnie réalise, sur le quartier de la Duchère, un travail de sensibilisation conséquent renforcé depuis quatre ans. Dans ce cadre, elle organise, au mois de juin, le Festival des enfants sur le quartier (24^e édition en 2018), temps fort d'un travail réalisé tout au long de l'année scolaire avec les écoles, la MJC de La Duchère, la Bibliothèque, le Centre Social du Plateau. Ce projet est soutenu dans le cadre de la Politique de la Ville. Elle mène un travail identique avec les écoles du Vergoin, Gorge de Loup et également sur les villes de Caluire et Cuire, Chassieu.

La convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et la compagnie Michel Hallet Eghayan est jointe au rapport.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2017 : 67 000 €

Subvention proposée : 60 000 €

SPIRITO Chœurs et Solistes de Lyon / Chœur Britten (21 rue d'Algérie - 69001 Lyon)

Spirito, chœur de chambre basé à Lyon, s'est fixé pour but de servir le répertoire vocal avec la plus grande exigence tout en l'inscrivant dans notre temps. L'association Spirito CSL-CB est née du rapprochement de deux ensembles vocaux indépendants : les Chœurs et Solistes de Lyon dirigé par Bernard Têtu et le Chœur Britten dirigée par Nicole Corti.

Les grandes orientations du projet artistique reposent sur une vision renouvelée du concert et l'ouverture au public le plus large. Ainsi, le chœur propose-t-il un répertoire diversifié, de Bach aux compositeurs d'aujourd'hui, et fait-il se côtoyer œuvres nouvelles ou méconnues et chefs-d'œuvre reconnus.

Nicole Corti mène avec les chanteurs un travail approfondi sur la présence vocale et corporelle et nourrit la pratique vocale de la rencontre avec d'autres modes d'expression. A cet égard, Spirito invite de manière privilégiée une grande figure de la scène internationale, le compositeur, cinéaste et « créateur de mouvement » Thierry De Mey.

Spirito s'attache à la transmission des savoirs à travers le Jeune Chœur symphonique. Lieu d'échanges et d'insertion professionnelle, cette structure forme et accompagne les jeunes musiciens se destinant aux carrières de chanteur et de chef ; elle leur permet de se produire aux côtés des chanteurs professionnels, d'orchestres et de chefs de renom et, pour certains, d'être intégré progressivement au chœur professionnel.

Depuis 2014, les soirées « Ouïe le jeudi ! » imaginées par Spirito se présentent comme des répétitions suivies de temps d'audition et de spectacle. Ponctuées d'échanges avec les musiciens, elles invitent les spectateurs à développer une écoute active. Ces rendez-vous, au Musée d'art contemporain de Lyon, sont l'occasion de découvrir les coulisses de la pratique musicale, dans la proximité avec les œuvres d'art contemporain.

Spirito est non seulement présent en France mais aussi à l'étranger. Le chœur prête une attention particulière à l'enfance et à la jeunesse, ainsi qu'aux personnes contraintes par des situations difficiles : ateliers de création et pratique artistiques pour les enfants scolarisés en zones prioritaires dans le Grand Lyon Métropole, académie de direction de chœur en Pays de Savoie, académie vocale en Auvergne, conférences et interventions en milieu carcéral.

Ainsi, lors de cette nouvelle saison très riche, nous pourrons écouter Spirito à l'Auditorium de Lyon avec le «Requiem » de Fauré et comme invité de ce concert le compositeur-organiste, Thierry Escaich. Dans ce lieu seront aussi donnés un ciné-concert « Amadeus » avec le jeune chœur symphonique, et la « symphonie n° 9 » de Beethoven. « Un Requiem imaginaire » avec Jean-François Zygel sera donné à l'abbatiale d'Ambronay et au Sémaphore d'Irigny. Spirito participera à la Biennale Musiques en Scène en mars 2018.

La saison passée a vu la réalisation de 60 concerts et spectacles et a permis d'accueillir plus de 30 000 spectateurs.

La convention d'application, d'une durée d'un an, jointe au rapport, formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2017 : 75 000 €

Subvention proposée : 65 000 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement, pour un montant global de 125 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément aux tableaux ci-dessous :

Cie Michel Hallet Eghayan (9 ^e)	60 000 €
SPIRITO (1 ^{er})	65 000 €
TOTAL	125 000 €

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie Hallet Eghayan, est approuvée.

3. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Spirito CSL/CB est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante, soit 125 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER